# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 3 NOVEMBRE 1878. — 52me Année


DUFOSSE & LIBBY, Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 3 NOVEMBRE.

## CANDIDATURES DU PARTI Démocrate - Conservateur.

POUR TRÉSORIER D'ÉTAT, E. A. BURKE, D'ORLÉANS.

POUR LE 46ème CONGRÈS.

PREMIER DISTRICT. R. L. GIBSON, D'ORLÉANS.

DEUXIÈME DISTRICT. E. J. ELLIS, D'ORLÉANS.

TROISIÈME DISTRICT. J. H. ACKLEN, DE STE-MARIE.

QUATRIÈME DISTRICT. J. B. ELAM, DE DE SOTO.

CINQUIÈME DISTRICT—LONG TERME. J. F. KING, DE CONCORDIA.

TERME NON ACHEVÉ (45ème CONGRÈS.) J. E. YOUNG, DE CLAIBORNE.

SIXIÈME DISTRICT. E. W. ROBERTSON, D'EST BATON-ROUGE.

[illegible]

Par H. Stern & Co., au No 63 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

## LES ÉLECTIONS.

Pour la première fois depuis la restauration du self-government en Louisiane et l'avènement d'un gouverneur représentant réellement la majorité du peuple, des élections vont avoir lieu dans notre État.

De 1868 à 1876, nous avons été obligés de nous soumettre à une usurpation, basée sur un enregistrement frauduleux fait par l'autorité militaire, et maintenue par la force des baïonnettes fédérales au moyen de nouveaux enregistrements non moins frauduleux que le premier et d'un dépouillement arbitraire des résultats du scrutin commis par une commission spéciale dont le nom "Returning Board" restera comme un synonyme d'infamie dans l'histoire de nos troubles.

Le parti démocrate qui a si souvent adressé au pays des plaintes et des protestations éloquentes contre cette perversion du droit de suffrage et qui a réussi à créer dans l'opinion publique une réaction favorable, est aujourd'hui au pouvoir. Il a le gouvernement d'État, il a l'administration de la ville, il a la direction de la police, il a le bureau d'enregistrement, il a les greffiers et les commissaires d'élection ou au moins deux sur trois. Il contrôle ainsi toutes les opérations électorales. Le pays a les yeux sur lui pour voir quel usage il va faire de tous ces pouvoirs.

Une pareille situation nous autorise à dire qu'il y va de l'honneur et de l'intérêt du parti démocrate:

1° Que les élections soient paisibles, ou au moins qu'aucune cause de trouble ne puisse lui être imputée;

2° Que les élections soient libres et que l'accès des polls soit rendu facile à tous les votants;

3° [illegible] des conditions qui rendent impossible toute accusation, tout soupçon de fraude.

4° Que toutes facilités soient accordées aux opposants ou dissidents pour user des droits que la loi leur donne de contester les votes de personnes enregistrées frauduleusement.

Il importe que la victoire démocratique dans l'État et dans les districts congressionnels, soit une victoire incontestable, obtenue au grand jour par des moyens légaux, légitimes, avouables, et il va de soi que cela ne saurait être si, dans l'intérêt de quelques candidatures locales, il était fait usage de manœuvres d'une légalité ou d'une moralité douteuses.

Il a circulé depuis plusieurs jours, des rumeurs au sujet d'enregistrements frauduleux. S'il y a quelque fondement à ces rumeurs, nous aimons à croire que les fraudes sont le fait de coteries particulières, et d'un zèle inconsidéré en faveur de quelques candidats. Le parti démocrate doit tenir à séparer sa cause de celle de ces cabales et à dégager sa responsabilité. Pour cela, il est nécessaire qu'on [illegible] à l'application des dispositions de la loi.

Les autorités démocratiques qui ont charge de l'élection doivent donc donner à la police et aux commissaires d'élection les instructions les plus précises et les plus sévères pour assurer le maintien de la paix publique, la liberté du scrutin et la loyauté du compte des votes.

Le succès de tel ou tel candidat pour telle ou telle place est chose bien insignifiante en regard des conséquences que pourraient avoir des troubles aux polls ou des accusations justifiées de fraudes contre le parti qui a aujourd'hui le contrôle absolu du mécanisme électoral.

Nous demandons donc aux autorités de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la paix et la liberté des élections, et nous adjurons les citoyens de tous les partis de respecter le droit des autres en exerçant le leur, de façon à ce que la bonne harmonie ne soit pas troublée. Il s'agit de prouver aux États-Unis que sous un gouvernement démocratique, la Nouvelle-Orléans peut avoir des élections honnêtes et paisibles et que le régime des fraudes a disparu avec l'usurpation.

Université de la Louisiane.—Nous appelons l'attention des familles sur l'annonce du département académique ou Faculté des lettres de l'Université de la Louisiane. C'est une addition importante faite à l'Université de la Louisiane qui comprend déjà une Faculté de médecine et une Faculté de droit. Cette addition a lieu en vertu même de la Constitution.

L'inauguration, comme nous l'avons dit, aura lieu demain lundi à midi dans le bâtiment de l'Université, coin Baronne et Commune. Un grand nombre d'étudiants sont déjà inscrits pour les cours. Un discours sera prononcé par le président Kennard. Le public est invité à assister à la cérémonie.

A propos de l'ouverture de cette Faculté des lettres, nous dirons qu'un amendement proposé de la transférer à Bâton-Rouge et l'adjoindre au Collège Agricole et Industriel. Il est évidemment préférable que la Faculté des lettres reste à la Nouvelle-Orléans et tous les électeurs de la Nouvelle-Orléans feront bien de voter contre cet amendement qui est le vingtième.

☞ Étoffes pour robes à 7 cents 1/2 la verge et au-dessus, chez M. L. Byrne & Cie, 168 rue du Canal.

Charbon pour charbon [illegible] chez M. J. Montagnet, [illegible]

## Aux Démocrates - Conservateurs.

Nous appelons de nouveau l'attention des électeurs de la ville et des paroisses [illegible] du parti démocrate-conservateur.

Notre candidat dans le premier district congressionnel est l'honorable R. L. Gibson et l'hésitation n'est pas possible entre lui et son concurrent, le candidat [illegible].

Le général Gibson s'est acquis depuis quatre ans comme représentant de la Louisiane à Washington, des titres sérieux à la reconnaissance de ses constituants; il a su se faire au Congrès une haute position par ses hautes qualités personnelles, son talent et sa parfaite courtoisie. C'est un représentant comme nous voudrions en voir beaucoup au Congrès. Chacun de ses électeurs doit avoir à cœur de contribuer à [illegible].

Nous recommandons également à nos amis du second district congressionnel la candidature de John Ellis, leur populaire représentant. [illegible] sociales à la Nouvelle-Orléans, nous nous référons à ce que nous avons dit précédemment.

Que chaque électeur exerce son jugement et vote pour les candidats qu'il sait être honnêtes et indépendants des coteries et des monopoles.

La division [illegible] est un malheur, [illegible] citoyens ne peut, [illegible] soumettre à une minorité remuante et intéressée qui a la prétention d'imposer ses choix au peuple tout entier.

Que chacun vote donc librement et suivant sa conscience. Si le résultat [illegible] la force prévaudra par la suite.

Le Colonel Thos. H. Hunt.—Nous endossons cordialement les éloges faits du Col. Thos. H. Hunt dans un communiqué que nous publions plus loin; car nous connaissons personnellement la valeur de ce candidat et nous pensons qu'il fera un excellent Administrateur du Commerce.

[illegible] découvert [illegible] la cause de la fièvre jaune et les moyens par lesquels elle se propage, ce ne sera pas faute que les [illegible] se soient donné carrière. [illegible] suppositions, déjà présentées, en voici une qui ne manque pas d'originalité.

"Le moustique, dit le Dr [illegible], est maintenant accusé d'agir comme intermédiaire pour transférer le *[illegible] sanguinolenta* du sang d'une personne à celui d'un autre et de propager ainsi la maladie."

Quand on réfléchit que le charbon, maladie bien autrement mortelle que la fièvre jaune, est inoculé par la simple piqûre d'une mouche, [illegible] une [illegible] tion était fondée à quoi serviraient alors les quarantaines et que deviendrait la théorie [illegible]?

Mais ce n'est jusqu'à présent qu'une supposition. Comme néanmoins, les petites causes engendrent de grands effets, les savants ne doivent pas dédaigner celle-là et ils feront bien de soumettre à leurs investigations microscopiques l'insecte ailé accusé d'être le propagateur du [illegible] qu'il reste quelques [illegible] cette observation est encore possible.

Mort de Garnier-Pagès.—Le télégraphe annonce la mort de Louis Antoine Garnier-Pagès, ancien membre des gouvernements provisoires de 1848 et de 1870. Depuis près de 40 ans il avait fait partie des assemblées législatives. Il est l'auteur d'une histoire de la révolution de 1848.

Collège de Spring Hill, Mobile.—Les études à ce collège seront reprises le 11 novembre prochain, ainsi qu'il appert d'une annonce que nous publions d'autre part. Pour toutes autres informations, s'adresser au collège des Jésuites, rue Baronne.

☞ Conservateurs et Ouvriers! Thos. Lucy pour les [illegible], Alexis Dumestre pour le commerce, George Stroud pour les waterworks, sont les amis et les représentants des ouvriers. Ne manquez pas de voter pour eux.

☞ Un assortiment de marchandises de deuil, de choix, chez M. L. Byrne & Cie, rue du Canal 168.

Angaud à Boston — Sous ce titre, on écrit de Philadelphie:

"L'infatigable et populaire marchand de chaussures de la Nlle-Orléans est arrivé à New York [illegible] français St-Laurent. M. Angaud faisait partie de la classe 36 et représentait le commerce de Philadelphie à l'Exposition Universelle de Paris. Sa rentrée à Boston [illegible] le signal des "shipments", car on dit que de New York, Boston et Philadelphie plus de 1500 caisses vont être expédiées à la Nlle-Orléans où elles seront vendues sans limite au coin Royale et Ste-Anne, à l'ancien magasin du drapeau [illegible], fondé en 1866, où le choix sera à 25 SOUS."

Pittsburg, Anthracite et charbon au plus bas prix chez My. J. Montagnet.

### COMITÉ DE SECOURS DE L'UNION FRANÇAISE.

Les souscriptions suivantes ont été reçues depuis la date de notre dernière liste:

| | |
|---|---|
| Société Française de Bienfaisance de Charleston, (S. C.) par M. Léon Bel [illegible] | 50 00 |
| M. [illegible], président de la Société Française de Galveston (Texas) | 200 00 |
| M. [illegible], Matamoros (Mexique): J. F. [illegible] | 25 00 |
| M. [illegible], Maire de New York, par l'entremise de Union National Bank of New Orleans (2me versement) | 236 00 |
| Messieurs Scherer & Sabler, d'Audincourt, France, par M. E. Poutet | 10 00 |
| Société Française de Bienfaisance de New York, par MM. Canada, Crooks & Boyeau (2ème versement) | 33 15 |
| [illegible], Reineck & Co., de Paris, par l'entremise de Union National Bank of New Orleans | 100 00 |

Pour le Comité, [illegible] TOUAGUE, Secrétaire-trésorier.

☞ Pour faire tomber toutes ces cliques, votez pour Thomas Lucy pour les améliorations; pour Thos. Ahern, pour la place de shérif civil; pour [illegible] Marigny pour la place de shérif criminel, et assurez-vous que leurs noms soient convenablement [illegible].

Marchand-Tailleur.—M. Joseph Brandner, marchand-tailleur, établi rue Bourbon, No 24, a un magasin, ainsi qu'un très vaste assortiment [illegible] de draps, cassimirs et étoffes à gilets. M. Brandner est un de nos tailleurs [illegible] et les clients [illegible] qu'il habille seront enchantés [illegible] qu'ils pourront, eu égard à la dureté des temps, se faire confectionner des habits des meilleures étoffes et à la dernière mode à des prix d'une rare modicité.

## COINCIDENCE.

LES BONS CONSOLIDÉS DE 1852 DEVANT LA COUR SUPRÊME DES É.-U.

M. Edward Bermudez, de retour de France à New-York où il attendait la fin de l'épidémie à la Nlle-Orléans pour arriver à sa destination, s'est rendu, dans l'intervalle, à Washington pour y prêter le serment d'avocat devant la Cour Suprême des É.-U. Assisté du juge Campbell et du col. Manning, président de la Cour Suprême de la Louisiane, il a été admis à plaider devant la Haute Cour des É.-U.

M. Bermudez a rempli cette formalité dans la prévision de la nécessité où il pouvait être plus tard d'aller à Washington pour y présenter en appel à la cour du dernier ressort la défense des bons consolidés de l'ancienne ville.

Par une coïncidence extraordinaire, il est arrivé que le jour même où M. Bermudez était admis au barreau de la cour suprême, l'affaire Regner concernant aussi les bons consolidés de la même ville, sur laquelle le juge Billings avait donné une décision que nos lecteurs n'ont peut-être pas oubliée, a été appelée, et M. Bermudez s'est hâté de profiter du privilège qu'il venait d'obtenir pour s'opposer à ce que la cour [illegible] dernière action étant en appel devant la cour suprême de la Louisiane.

La cour suprême des États-Unis a fait droit à cette demande et l'affaire Regner a été remise à un mois. Pendant ce temps la cour suprême de la Louisiane aura prononcé sur le mandamus accordé par le juge Monroe à la banque du Sud. Il paraît que les affaires passent plus vite qu'on ne pense à la cour suprême des États-Unis.

M. Bermudez sera ici dans trois ou quatre jours.

—1—

[illegible] Une grande proportion du peuple américain meurt aujourd'hui des effets de la dyspepsie ou du désordre du foie. [illegible] "Green's August Flower." [illegible] A vendre chez tous les droguistes dans tout continent occidental.

[illegible]

Marié mardi 29 octobre, par le Rév. Père Tumoine, ROBERT UPSCHUR à Mlle ADÈLE NORÈS: tous deux de cette ville. Pas de cartes.

Décédé hier à midi, à l'âge de 48 ans 3 mois et 20 jours, L. ERNEST ZEBAL, né à la Nlle-Orléans. Les amis de la famille, les membres du Bataillon d'Artillerie de Washington et les membres de la compagnie de Pompiers No. 20, sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, le convoi devant partir à 3 heures et demie P. M. de l'encoignure St-Charles et Melpomène où le corps est exposé.

ABADIE—Décédé hier, à 11 heures du matin, BERTRAND ABADIE, âgé de 76 ans, natif de Bordeaux, France, résident de cette ville depuis 53 ans. Les parents, amis et connaissances de la famille, et ceux de ses fils E. C. et Paul T. Abadie, sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu ce matin, à 11 heures et demie. Le convoi mortuaire partira de sa dernière résidence, coin des rues Dumaine et Tonti.

Décédée hier à 3 heures du matin, Mme EMMA DUVAL, âgée de 42 ans, fille de C. V. Foulon et d'Eugénie Grandchamps. Les amis et connaissances des familles Duval, Foulon, Delpeuch, Staigg et Vallon sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, dimanche, à 10 heures du matin. Le convoi partira de la résidence de son père No 168 rue des Remparts.

Les journaux du Havre sont priés de reproduire.

Mort, vendredi, 18 octobre, à 2:30 du matin, SIMON PHILIP JOSEPH BANDERA, fils unique de S. Bandera et de Catherine Dupleen, à l'âge de 4 ans, 1 mois et 6 jours.

Le terrible destructeur, qui ne respecte personne et qui souvent arrache la plus brillante fleur de sa tige, a enlevé à beaucoup d'amis notre petit Samie. [illegible]

Adieu, petit ami, Adieu.

UN AMI.

### SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré, le lundi 4 novembre, en l'Église de Notre Dame du Sacré Cœur, coin Annette et Claiborne, à 8 heures du matin, pour le repos de l'âme de feu EUSÈBE MARCHAL. Ses amis et connaissances sont respectueusement invités à y assister.

De la part de sa veuve.

31 oct—4 f

## AGENCE DE PORCELAINES ET FAIENCES

LES marchands de la ville et de la campagne sont informés que j'ai constamment en magasin un assortiment complet de Porcelaines et Faïences, importées directement des fabriques et aux prix les plus réduits, en rapport avec les temps, ainsi qu'ils pourront s'en convaincre en s'adressant à M. PAYEO, 88 rue Bonne.

5oct—1m

### BUREAU DE SANTÉ.

Nlle-Orléans, 2 novembre 1878.

Un grand nombre de familles devant probablement rentrer, par déménagement ou retour en ville, dans des maisons infectées par la fièvre jaune, le bureau de santé recommande que ces maisons soient parfaitement désinfectées à l'aide du soufre, ouvertes et exposées à l'action de la gelée, s'il y a gelée avant l'occupation.

Il recommande aussi à ceux qui occupent des maisons d'exposer celles-ci à l'action de la gelée durant plusieurs jours et plusieurs nuits.

La recommandation s'applique également au contenu des chambres, particulièrement aux vêtements, à la literie et tous les articles d'une nature poreuse, qui doivent être exposés à l'air autant que possible.

SAMUEL CHOPPIN, D. M., Président du bureau de santé.

3nov—1f

Bureaux de la compagnie de la presse à coton, [illegible], 2 novembre 1878. Avis est donné par la présente qu'une élection annuelle de sept directeurs pour le service de l'année suivante, aura lieu au bureau de la compagnie, LUNDI, 18 du courant, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.

WM. G. E. SEVEY, secrétaire.

3 nov

[illegible] Une réunion de la Société des Marchands de Liqueurs aura lieu dans la Salle du Colysée, DIMANCHE, 3 du courant, à midi. Tous les membres sont particulièrement invités à être présents, attendu que des affaires de la plus haute importance seront soumises au meeting.

Par ordre du F. HOLLANDER, Président.

E. M. STELLA, Secrétaire. 2 nov—2f

Avis à tous les Jardiniers.—Les jardiniers de cette ville sont par le présent avis particulièrement invités à assister à un meeting qui aura lieu à la salle du Colysée, Dimanche prochain, 3 novembre 1878, à 2 heures de l'après-midi.

Soyez ponctuels, attendu qu'il s'agit d'affaires de grande importance. 1 nov—2f

Association auxiliaire Peabody des Dames.—Cette Association commencera à distribuer du linge MERCREDI, 30 octobre, au No 181 de la rue des Magasins, et continuera les lundis, mercredis et jeudis jusqu'à nouvel ordre.

SAM'L CARTER, Secrétaire.

29 oct—5 f

Société de Bienfaisance des Bouchers de la Nlle-Orléans.—Les officiers et les membres sont notifiés que l'assemblée générale trimestrielle aura lieu JEUDI, 7 Novembre 1878, à 6 1/2 heures P. M., au local ordinaire.

Jour d'élection annuelle des officiers, des docteurs, etc.

La plus grande ponctualité y est requise de la part des membres.

Les articles 18 et 20 de la constitution y seront mis en vigueur.

Par ordre du Président

WM. MAYLIS.

## Au Peuple de la Nlle-Orléans.

Concitoyens:

En qualité de représentant du parti démocrate-conservateur de la paroisse d'Orléans, nous vous adressons cet appel.

Nous vous parlons au nom du parti qui, en 1868, a commencé la lutte qui avait pour objet le renversement du gouvernement le plus corrompu et le plus pervers qui ait jamais contrôlé les destinées d'un peuple, de ce parti qui, par son énergie, par son patriotisme et par son dévouement, a réussi enfin à enlever les rênes du gouvernement à l'usurpation radicale et à restaurer l'esprit de paix et d'obéissance à la loi qui avait été refusé à notre peuple pendant la période de son existence politique où il avait le plus besoin de la protection d'un gouvernement ferme et amical.

Le comité de paroisse démocrate-conservateur croit devoir, pendant cette campagne qui doit virtuellement déterminer la prochaine élection présidentielle et décider la question de savoir si, oui ou non, les derniers vestiges du régime républicain disparaîtront du contrôle des affaires nationales et seront extirpés de chez nous, vous demander de prendre en sérieuse considération la nécessité d'opposer un front uni à l'ennemi commun.

Le républicanisme n'est pas encore mort en Louisiane. Il revit dans la coalition nationale-républicaine. On doit supposer qu'il croit à la possibilité de remettre la main sur notre peuple, puisqu'il essaie de diviser le vote conservateur par des plaintes contre l'ancien parti démocrate-conservateur qui sont aussi peu fondées qu'elles sont anciennes, et puisqu'il tente d'égarer la classe des travailleurs par des appels spécieux à ses préjugés de classe.

Vous qui aurez à subir les conséquences du [illegible] que la dynastie radicale se [illegible] par une division de ses adversaires basée sur des différences non de principes mais sur le choix des mots par lesquels ces principes seront transmis aux masses du peuple.

Si, concitoyens, vous décidez par vos choix aux polls que [illegible] tour de la Louisiane est achevée, si cette solennelle expression de votre volonté nous est défavorable, reconnaissant que la voix du peuple doit être pour ses représentants comme la voix de Dieu, nous nous soumettrons humblement à votre ordre et ce grand et ancien parti sera brisé dans cette paroisse et rien ne restera de sa gloire éclatante que le souvenir d'une noble victoire remportée pour nous après de longues années de lutte, si peu judicieusement écartée avant que le peuple ait pu en recueillir les fruits.

Les nominations faites par la convention tenue dernièrement dans cette ville sont, incontestablement, dignes d'être recommandées. En considérant l'affaire sans passion, sous aucun rapport, le comité ne peut voir le manque de capacité ou d'intégrité individuelle qui, dans un seul cas, pourrait suggérer à l'Association conservatrice des Citoyens la nécessité, d'après sa propre adresse, de substituer leur liste de candidats choisis à celle des démocrates-conservateurs.

Il serait superflu de faire plus qu'une simple mention de l'alliance entre les nationaux et les républicains. L'histoire passée du républicanisme est trop présente au souvenir de chacun, pour qu'il soit nécessaire de la commenter.

La publication de l'Exposé de l'Association des Américains natifs place le parti national sous un jour si peu favorable, que ce serait faire injure à l'honneur des votants conservateurs que de leur demander de ne pas accorder à un pareil mouvement leur encouragement ou leur appui.

Une division des votes conservateurs de la paroisse d'Orléans n'aura pas pour résultat l'élection des candidats des citoyens. Si elle avait assez d'importance pour affecter le résultat, elle ne pourrait avoir d'autre conséquence que l'élection de la liste nationale républicaine, même en accordant au mouvement des citoyens tout ce qu'il prétendu en sa faveur ses plus chauds partisans.

Pourquoi continuer ainsi une lutte si ruineuse pour les intérêts de notre population et si favorable au succès de notre archi-ennemi?

Réunissons-nous une fois de plus pour asséner le dernier coup au radicalisme dans notre État. Évitons les calamités qui, d'un point de vue national, résulteraient d'une division prolongée des électeurs démocrates-conservateurs.

Ayant ainsi atteint le but de notre organisation et assuré à notre population un gouvernement démocratique dans notre ville, notre État et notre pays, laissons au jugement de la communauté à décider si le fruit de notre union n'a pas fait plus que compenser pour le sacrifice de préférences individuelles et d'intérêts personnels.

Mais jusqu'alors unissons-nous dans le défense de nos intérêts communs contre nos pires ennemis les nationaux républicains.

Appelons-en au jugement public et soumettons-nous à son verdict. Que toutes les vacances causées par l'absence des commissaires soient remplies par les choix judicieux de représentants venant des rangs de l'opposition, de manière à assurer une honnête expression de l'opinion publique et contenter même le moins d'aucune déloyauté dans la conduite de l'élection.

Que le bon peuple de notre ville manifeste son intérêt dans la cause d'élections pures, en se rassemblant autour des polls, en préservant la paix publique et en décourageant toute tentative de fraude.

Votre devoir est par votre présence et vos efforts d'assurer à chaque électeur, natif ou naturalisé, le droit de suffrage qui lui est garanti par notre constitution.

Comptant sur le bon sens et le patriotisme de notre communauté, ce comité attend avec confiance une entière [illegible] victoire démocratique conservatrice pour [illegible] du 5 novembre 1878.

Signé: BERNARD C. SHIELDS, Président du Comité de Paroisse Démocrate Conservateur de la Paroisse d'Orléans.

Signé: JACOB VOLLRATH, Secrétaire du Comité de Paroisse Démocrate Conservateur de la Paroisse d'Orléans.

3 nov—

### Aux électeurs de la paroisse d'Orléans.

Concitoyens—Tous les bons que la ville doit sont attaqués devant nos cours pour des affaires constitutionnelles. Le juge Wood, de la Cour du Circuit des États-Unis, a décidé que la 27e section de l'acte de 1852 est un contrat, et qu'aucune législation subséquente n'en peut rappeler les clauses. Le juge Monroe a aussi décidé que le même acte de 1852 est un contrat constitutionnel et obligatoire. En connexion avec cette contestation légale, un master spécial in chancery a été nommé par le juge Woods dans la personne du juge T. Wharton Collens, pour faire un rapport, entre autres choses, sur les bons contre la ville qui ont été émis en violation de la section 37 de l'acte de 1852, et il a rapporté que tous les bons émis depuis cette date ont été ainsi émis en violation de ladite section.

En vue de ces faits, notre parti est engagé à refuser toute taxe d'intérêt sur toute la dette capitalisée de la ville, jusqu'à ce qu'elle y soit forcée à la pointe du droit, et nous nous proposons de porter ce procès devant la Cour Suprême des États-Unis s'il le faut. Cette position nous permettra de réduire la taxe de ville à 1 pour 100, et d'employer l'impôt purement et entièrement à payer les dépenses courantes de notre ville, c'est-à-dire, nos professeurs d'école, nos travailleurs et employés de ville généralement. Pour le reste, nous demandons que notre adresse soit lue avec attention. Nous demandons à nos concitoyens qui concourent avec nous dans ses vues, à appuyer avec activité notre ticket aux polls.

COMITÉ EXÉCUTIF du Parti des Citoyens, des Contribuables et des Travailleurs.

3nov—2f

(Communiqué)

### COLONEL THOS. H. HUNT.

L'Association Conservatrice des citoyens a fait un choix particulièrement heureux en plaçant sur sa liste de candidats comme administrateur du commerce le colonel Thos. H. Hunt, un des meilleurs et des plus capables des citoyens adoptifs de la Louisiane.

Né à Lexington, Kentucky, le colonel Hunt a commencé sa carrière commerciale à l'âge de 18 ans, puis il est allé en 1848 à Louisville où il a continué à faire des affaires étendues dans le Sud jusqu'au moment où éclata la guerre.

En 1861 il quitta ses foyers, sa famille et ses affaires pour embrasser la cause du Sud. Il se rendit de suite à Bowling Green où il leva un régiment d'hommes aussi braves que l'on en fit jamais. Sa carrière durant l'armée fait partie de l'histoire des héroïques exploits qui ont caractérisé la lutte gigantesque entre le Sud et le Nord.

Il vint ensuite à la Nouvelle-Orléans en 1866 et devint l'associé de M. James A. Macaulay. Leur société fut dissoute en 1874 par la mort du plus jeune associé. Depuis, M. Hunt a continué les affaires seul en s'occupant de diriger sa plantation dans le comté Washington.

Le colonel Hunt a, pendant sa carrière commerciale à la Nouvelle-Orléans, gagné la confiance de toute la communauté. Il a rempli, à différentes époques, les fonctions de président temporaire, de vice-président et de directeur de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans et il a présidé le comité qui a prononcé sur l'admission des nouveaux membres depuis plusieurs années.

Comme membre du comité des règlements, il a pris une part active à la compilation des excellents règlements qui gouvernent actuellement le commerce du coton à la Nouvelle-Orléans par le moyen de la Bourse au Coton.

Le colonel Hunt est un conservateur démocrate et il a toujours pris, bien que sans se mettre en évidence, un vif intérêt au bien de notre ville et de notre État. Comme bien d'autres que la discipline du parti ne force pas à renoncer à raisonner, il soutient justement que nos élections de paroisse n'impliquent d'aucun principe que celui de l'honnêteté et de la capacité des candidats. Il n'a pas recherché la candidature aux fonctions d'Administrateur du Commerce, mais l'ayant acceptée, il mettra toute son énergie à assurer l'élection de la liste des citoyens.

Avec des hommes comme le colonel Hunt, notre population ne devrait jamais se préoccuper de considérations de parti. Il [illegible] choisir comme administrateur du commerce un citoyen de la plus haute capacité et qui la servira avec un zèle infatigable. Voudra-t-elle mettre à profit cette occasion?

Société Alsacienne et Lorraine de Bienfaisance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—

MONSIEUR VICTOR NIPPERT.

Au nom de la Société que nous représentons veuillez accepter les sincères remerciements de tous nos membres pour la bonté que vous avez eue de nous prêter un drapeau qui a servi à la décoration de notre tombe le jour de la Toussaint.

L'inscription:—A NOS FRÈRES D'ALSACE ET LORRAINE—qui orne ce drapeau exprime bien vos sentiments et les nôtres.

A. A. Mahieu, [illegible]

## JOS. BRANDNER, Marchand—Tailleur,

24 ......RUE BOURBON......24

A constamment en magasin un bel assortiment de DRAPS, CASIMIRS et étoffes à gilets.

1 nov—2m

### ALFRED H. ISAACSON.

Le monsieur dont le nom sert d'en-tête à cet article, mérite mieux qu'une remarque ordinaire. Il a été choisi, sans sa sollicitation, comme candidat sur le ticket démocrate régulier au poste d'Administrateur des Finances. De dire qu'il est le bon homme dans la bonne place, c'est à peine lui rendre justice. Tout homme qui le connaît, ou a entendu parler de lui, dira qu'il possède l'intégrité et le talent.

C'est un homme aimable et poli, aussi bon que courtois, et plus d'un lecteur de ces lignes dira comme moi qu'il ne fut jamais un homme plus charitable. Il n'est pas un cette ville d'Asile catholique israélite ou protestant qui n'ait été l'objet de sa générosité de cœur.

Comme négociant versé dans les questions de finances, il a peu d'égaux. Il est prompt et sera, comme membre du Conseil, toujours au-dessus de tout reproche et fera plaisir à tout le monde dans ses relations. Ses amis, pauvres et riches, auront l'occasion de témoigner de leur appréciation de l'homme le plus populaire à la Nouvelle-Orléans.

3 nov—1f

UN NÉGOCIANT.

### CANDIDAT Démocrate-Conservateur

A LA LÉGISLATURE POUR LA [illegible] 6e WARD,

## Wm. E. Fitzgerald.

3 nov—2f—PP

Ticket des Citoyens, des Contribuables et des Ouvriers.

Pour la place d'administrateur de police:

Le Capt. THOMAS HASTINGS.

Élection, 5 Novembre 1878.

3 nov—1f

## NOUVELLES MARCHANDISES

## M. L. BYRNE & CO.,

DÉBALLERONT,

Lundi, 4 novembre 1878,

UNE GRANDE FACTURE DE

Nouvelles Marchandises d'automne,

Y COMPRIS:

Cachemires, Alpagas, Corsets, Couvertures, Bonneterie, Franges laine et Franges soie, Châles, Balmorals;

UN GRAND CHOIX DE

ÉTOFFES POUR ROBES

à sept sous et demi (et au-dessus) la verge.

Au No 163 de la rue du Canal.

3nov—

### L'UNION FRANÇAISE.

Bureau, rue St-Louis No 9.

Le Conseil de Direction croit devoir rappeler à MM. les planteurs, chefs d'ateliers ou d'établissements, que les demandes de travailleurs, ouvriers ou employés français, sont l'objet de sa sollicitude spéciale.

Par ordre du Conseil de Direction,

H. SALOMON, Secrétaire-intérim.

3 nov—1f

### CHEMIN DE FER DE LA NLLE-ORLEANS ET MOBILE.

Nlle-Orléans, 2 novembre 1878.

Les restrictions de quarantaine contre cette ville ayant été levées aujourd'hui sur tous les points de la route, le chemin de fer reprendra aujourd'hui le cours actuel de ses affaires. Le fret sera reçu et expédié comme à l'ordinaire. Les chars-dortoirs reprendront leur service demain dimanche 3 novembre 1878.

L. B. ROBINSON, Surt.

3nov—3t

Nous venons d'apprendre avec plaisir que le comté de M. GEORGES SOULÉ, sculpteur-décorateur, est complètement rétabli, atteint qu'il a été par le fléau qui décime notre ville. Tout le monde se souvient des magnifiques cartonnages de nos processions mystiques qu'il exécute [illegible] de ceux-ci de plus en plus avec succès. [illegible]

Nous pouvons rappeler avec admiration ses quadrilles, ses quatre chevaux blancs, sa splendide Kraalaise, ses bois tigres, etc. etc.

Dans cet ordre d'idées il faudrait rappeler plus de cinquante grands sujets, cent cinquante têtes, dont soixante portraits d'après photographie.

Comme on le voit cela est un beau et bon droit de Cité parmi nous, pour un nouveau venu.

Rien n'arrêtera plus, nous l'espérons, sa fécondité qui n'a d'égale que son énergie.

Nous pouvons espérer l'année prochaine admirer ses œuvres, qui auront d'autant plus de prix qu'elles auront été édifiées au milieu d'une hécatombe dont il a manqué d'être une des victimes. [illegible] pour l'avenir.

PLUSIEURS AMIS.

3nov—1f

### Collége de Spring Hill, MOBILE.

LES études seront reprises dans ce collège lundi, 11 novembre. Les étudiants partiront pour Mobile par le train du matin de ce jour. Pour plus amples renseignements, s'adresser au collège des Jésuites, rue Baronne ou à C. E. Durel No 43 rue Poters.

L. CURIOZ, S. J.

Nlle-Orléans, 3 novembre 1878.

3 nov—10 f

### Université de la Louisiane.

Bureau des Administrateurs:

Le juge JOHN H. KENNARD, président.

LE GOUV. F. T. NICHOLLS,
LE CHEF DE LA COUR SUPRÊME, MANNING,
LE JUGE H. N. OGDEN,
LE JUGE ASSOCIÉ EGAN,
LE MAIRE E. PILSBURY,
THOS. A. ADAMS,
W. E. SEYMOUR,
D. C. LABATT,
ALFRED MOULTON,
JOHN B. LAFITTE, TRÉSORIER.

Département de l'Académie.

(Aile de l'Est de l'édifice de l'Université.)

Ce département reçoit maintenant des candidats pour admission aux diverses classes pour la session régulière qui commence cette année, le premier lundi de novembre. Des arrangements ont été pris pour des écoles de latin, de grec, d'anglais, de français, de mathématique et de philosophie naturelle. D'autres écoles seront organisées à mesure que les demandes de ce département augmenteront.

Le prix de l'enseignement est de $36 par an. Il a été réduit autant que possible, pour mettre tous ceux qui estiment l'éducation à même de profiter des avantages offerts.

Nous avons eu pendant longtemps besoin de ce département de l'université à la Nlle-Orléans. Il doit être un auxiliaire précieux de l'école de droit et de l'école de médecine. L'ordre des conditions académiques, avant d'entrer dans l'étude d'une profession, devrait être beaucoup plus élevé qu'il ne l'a été jusqu'à présent, dans notre université. Il ne sera rien épargné pour en faire un succès.

Dans l'enseignement du français, des occasions extraordinaires, pour parler cette langue seront offertes.

Un maître spécial d'écriture sera employé.

Faculté.

R. H. Jesse (Université de Virginie) doyen, professeur de littérature latine, grecque et anglaise.

J. L. Cross, (Institut militaire de la Virginie) professeur de mathématiques et des sciences naturelles.

J. P. Julian (Université de France) professeur de français et de littérature française.

Professeur d'écriture et cours commercial.

3 nov—1f.

### St-Stanislaus Commercial College.

Baie St-Louis, Miss.

LES classes recommenceront le 14 novembre. Pour plus amples informations, s'adresser au Frère [illegible]

[illegible] ACADEMY.

Sous la direction des Dames du Sacré Cœur.

Au coin des rues Chartres et Quartier.

CETTE INSTITUTION si favorablement connue de nos concitoyens, [illegible] sa prochaine année scolaire le 11 NOVEMBRE 1878. Le cours d'études comprend les matières ordinaires et les branches commerciales.

Le Français et l'Allemand sont enseignés sans addition de prix.

## GRANDE VENTE

A CEUX QUI CON-NAIS-SENT

## L'EXCELLENCE DES CACHEMIRES NOIRS DE LUPIN,

et leur célébrité due à leur

NOIR DE JAIS,

RICHE et BRILLANT,

et à leur

BON TEINT.

Nous désirons annoncer que,

CETTE SEMAINE,

Nous offrons, comme provenant de la

## GRANDE VENTE

DE

MM. BENKARD et HUTTON, de New-York.

Agents des fabricants de ce fameux Cachemire noir,

Le plus beau choix

TISSUS FINS ET MOYENS

A Des prix D'une modicité Avantageuse

En outre de ces articles, nous déballons constamment de

Nouvelles Étoffes de Deuil

De toutes qualités; nous les vendons à des prix raisonnables.

NOUVELLES ÉTOFFES FINES Pour Robes

ATALA exquise, 6/4, mélangée soie à $1 10.
POURCHAMBAULT exquise, 6/4, mélangée valeur à $1 25.
MATLASSAI exquise, surface 6/4 soie à $1 25.
SHOU DE SOIE exquise, nuancée à $2 25.

Toutes ces étoffes sont des importations les plus récentes et des

Genres les plus recherchés

—DE—

LA SAISON.

Nous avons reçu un choix complet des fameuses

TOILES D'IRLANDE (PURES) DE RICHARDSON,

pour chemises et autrement aux dames; les prix en sont de

25 cts. et au-dessus.

Nous avons reçu également un choix complet de

Bonneterie couleur, nouveaux dessins,
.. Balbriggan,
.. de deuil,

Un immense stock de Couvertures.

Couvertures Blanches 8/40 à aussi [illegible] que $2.50.

Bonnes couvertures Couleurs aussi bon marché que $1.00.

Un [illegible] stock de [illegible] pour dames, de demoiselles et d'enfants.

—ÉGALEMENT—

Un magnifique choix de

Costumes faits, pour enfants

De quatre à quatorze ans.

Nous avons de Nouvelles Marchandises

Dans chaque département.

## FELLMAN BROS.,

Au No 133 de la rue du Canal.

3 nov—

### Demande d'Artistes.

LES DAMES qui auraient des dispositions pour la scène et qui voudraient concourir à des représentations d'Amateurs, au profit de l'emploi ou s'adressent à l'Association Dramatique Orléanaise.

Laisser le nom et l'adresse au local de l'Association, théâtre de l'Opéra. 3 nov—4f PP.

### Demande d'apprenti.

ON demande un jeune garçon de 16 à 18 ans, qui voudrait apprendre le métier de tapissier et d'ébéniste, il faut qu'il parle très bien l'anglais et le français; on demande également un bon ébéniste et un ouvrier vernisseur. S'adresser chez MIRAMON, coin des rues Jackson et Magazine, sous le City Hotel. Il profite de cette occasion pour annoncer aux barbiers qu'il fabrique des chaises de barbier aux prix de $15 à $30.

4nov—1f

### Demande.

UN JEUNE HOMME ayant quelque expérience de la culture désirerait trouver une place d'assistant-ingénieur sur une habitation. Il pourra s'occuper de la machine à vapeur et de la vente, car il s'y entend. Il ne compte pas sur des gages élevés, et donnera les meilleures recommandations. S'adresser par lettres avec la suscription "Jones" laissées au bureau de l'Abeille.

3nov—2t—camp

## LE CITY ITEM

EST LE

## JOURNAL OFFICIEL

DE LA

## SOCIÉTÉ CONSERVATRICE

DES

## CITOYENS,

1er nov—

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le 2 Nov. 1878. OUVERT LE DIMANCHE de 9 à 11 HEURES DU MATIN.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

| | |
|---|---|
| Anastasiades A 2 | Henry Charles |
| Anscoel Manuel 2 | Hardo Giovagni |
| Adegas Diego | Lopiano Raffaele |
| Alfonso Antonio | Lorrenzo Charles |
| Baraona Antonino | Marque Jean Pierre |
| Bello Manuel | Magnes |
| Balleri Giuseppe | Malvaudet |
| Bruin Jose | Mieurces Atanasio |
| Bouchet Achille | Olsen H Capt |
| Berigliani Pelegro | Pomera Salvatore |
| Cortese Jose | Palermo Sebastiano |
| Calegero Giuseppa | Dupuis Eugene |
| Duquet Eugene | Pompeo Bassani |
| Ferrand J L | Millard Jules |
| Grangnard J B C | Sergue Michele |
| Garcia José | Taliente Paolo |
| Guarnetta Pietro | Valla José |
| Kapana Antonio | Waser Alexandre |

LISTE DES DAMES

De Bayne Adelaide & Da
Guillermet Maria
Germain Madame
Joannin J B Madame
Baldrenzo Caroline Mlle
Tuhenski Olga Madame
[illegible] J B Mme

A. G. BADGER, Maître de Poste.

## A. Shwartz & Son

A LEUR

## NOUVEAU MAGASIN,

161 Rue du Canal,

entre les rues Bourbon et Dauphine

Nous annonçons à nos patrons et au public que nous avons ouvert SAMEDI SOIR soixante-cinq caisses d'articles d'automne et d'hiver, et que nous offrons les meilleures marchandises de choix qui aient jamais été importées à des

## PRIX

Extraordinairement bas !!

Nous offrons les derniers genres tels qu'ils ont été adoptés par le monde à la mode de Paris. De nouvelles marchandises sont reçues par chaque steamer et Express et nous offrons des occasions spéciales pour les articles suivants:

250 pièces de POPELINE nouveau genre.
150 .. POPELINE soie et laine.
80 .. ATALA tout soie et laine.
150 .. de Plaid POPELINES à 20 et 25 c.
1 caisse d'ALPACA bon teint à 15 cts, valant 25 cts.
75 .. de NEW BROCADE POPLINS à 25 cts, valant 50 cts.
3 .. de MERINOS français de toutes nuances de 50 cts et au-dessus.

Deuil, Marchandises de Deuil.

RARES OCCASIONS.

17 caisses de nouvelles étoffes de deuil de tout genre.

Drap de Crêpe Australien, 36 pouces de large à 40 cts. Ce serait bon marché à 60 cts.

Cachemire Anglais-extra-lourd, 36 pouces de large à 40 cts.

Drap Impératrice, tout laine, à 35 cts. valant 50 cts.

ALPACAS Noirs Brochés à 25 cts, valant 40.
DELAINE Noire à 15 cts et au-dessus.
TAMISE Noire, CACHEMIRE, ALPACAS, ÉTAMINE.

ETC., ETC., ETC.

Bas! Bas!

BAS DE SOIE de dame, 27 pouces de long, à 30 cts la paire, valant 50 cts.
100 douz. de BAS FINIS de dame, doubles talons et doubles doigts de pied, à 15 cts la paire seulement, valant $3 50 la douzaine.
50 douz. CHAUSSETTES FINIES pour hommes à 22 cts, valant 40.
100 douz. de BAS BIEN FINIS pour demoiselles, grandeur spéciale, à 25 à 30 cts, valant 50 et 60 cts.

Soieries! Soieries!! Soieries!!!

Occasions Spéciales

en Soieries noires gros grains.

50 p. Soierie noire gros grains à 75 cts, se vendant autrefois $1.

75 p. qualités extra à 100, 125 et 50, 175 à 1, 225, 250 et au-dessus.

Les dames voudront bien remarquer que ces soieries ne sont pas américaines mais toutes sont garanties comme provenant de fabriques françaises.

Occasions Spéciales

en Soieries de couleur et Satins.

Manteaux! Manteaux!

Ce département doit son succès extraordinaire à la forme parfaite de nos articles, à la qualité supérieure des draps, à la beauté du genre, et au grand assortiment de manteaux de toutes les tailles, du No 32 pour les dames jusqu'au plus grand No 54.

250 nouveaux manteaux de demoiselles de toutes les tailles sont en route et seront offerts au commencement de la semaine.

LINGE DE PEAU

Pour dames, demoiselles et petits enfants.

Ce département, qui est maintenant le plus grand de la ville, défie la concurrence sous le rapport de la variété, de l'excellence des étoffes et du fini. Quant aux prix, un examen ne peut manquer de convaincre les plus exigeants que ces articles sont les plus économiques qui aient jamais été offerts au public. L'assortiment comprend toutes les nouveautés qu'on puisse désirer pour la toilette d'une dame, d'une demoiselle ou d'un enfant.

BARGAINS spéciaux dans les robes de nuit pour dames, à devant élégamment garnis, à $1;

Chemises, bien faites et d'excellente mousseline, à 50 sous, valant 75 sous.

Corsets coutille faits à la main, à 50 sous.

100 Corsets coutille à baleines, à $1,

&c., &c., &c.

Un grand assortiment de marchandises de fonds, aux prix des encans de New York;

Un grand étalage d'articles tricotés, de Châles, Couvertures, et d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Les dames qui cherchent le bon marché sont priées de s'adresser, de bonne heure au nouveau magasin de

## A. SHWARTZ & SON,

161......Rue du Canal......161

Entre Bourbon et Dauphine. 2 nov—

### AVIS.

MME Vve Chapus prie les personnes qui ont bien voulu lui faire leurs commandes de charbon de s'adresser à MM. Hébrard et Ross, rue Carondelet No 1, près Canal, en y laissant leurs noms et leurs adresses, afin que lesdites commandes soient remplies, et en mentionnant également le nom de Mme Chapus.

3nov—7nov

Après 6 mois d'absence,

J'ANNONCE au public que j'ouvrirais à ma stall de charcuterie, DIMANCHE, le 3 novembre, du Marché Français, en face du magasin Aux Cent Mille Paletots, à offrir un assortiment de Charcuterie et de Comestibles fins. Pour les commandes, mariages, ambigus, baptêmes, donner les ordres, coin Bourbon et Toulouse.

1er nov—3f

E. HIMBERT.

## Bassetti & Xiques

Successeurs de U. MARINONI.

67 et 69....RUE DECATUR....67 et 69

Agents pour les États du Sud

DU

CHAMPAGNE

## Möet et Chandon

OFFRENT en débarquement du steamship Frankfurt, du Hâvre:

100 paniers Champagne Sillery Mousseux, Möet & Chandon.
50 caisses Champagne Crémant d'Ay, blanc Möet et Chandon.

En débarquement du navire Léopold & Marie, de Bordeaux:

100 barriques VIN rouge, Côtes de Bourg, L. F. BARON.
100 .. .. COUTREAU Fils.
40 .. .. DOMAINE de la PARDE.
20 barriques VIN rouge, DOMAINE de FRADILLON.
10 .. Vinaigre CHEBAT JNE.
25 barils .. ..
100 caisses .. ..

En débarquement du navire Fylgia, de Bordeaux:

100 barriques VIN rouge, Côtes de Bourg, L. F. BARON.
50 .. .. COUTREAU Fils.
40 .. .. DOMAINE de la PARDE.
10 .. VIN rouge, MEDOC.
10 barils Vinaigre CHEBAT JNE.
100 caisses ..
20 barils Prunes d'Ente, sèches.
10 caisses de 50 boîtes Prunes d'Ente.
5 .. de 12 bocaux Prunes d'Entes.
20 .. Pois, fins extra fins, CAURAT.
20 .. .. moyens.
20 .. Champignons de Paris.
100 .. Fruits à l'eau-de-vie, PITON & NOUVIALLE.
100 .. .. BLANCHARD FRÈRES.
100 .. Cerises à l'eau-de-vie, BLANCHARD FRÈRES.
100 .. Absinthe Suisse 72°, E. PERNOD.
10 paniers Champagne L. ROEDERER.
200 baquets de 100 pailles.
100 caisses de 120 bouteilles vides.

A vendre par

BASSETTI & XIQUES

1er nov—2f

67 et 69 rue Decatur

# AVIS.

## CHAUSSEZ-VOUS A L'ÉTOILE ROUGE,

## COIN DOUANE ET BOURBON,

## A UNE RUE DE CANAL.

AVIS.

Tirage de la Loterie de l'État de la Louisiane.

POUR LE 2 nov. CLASSE NO 261.

Tirage de 4 heures P. M.

| 1er | 2me | 3me | 4me | 5me | 6me | 7me | 8me | 9me | 10me | 11me | 12me | 13me |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 9 | 40 | 48 | 3 | 63 | 51 | 60 | 47 | 6 | 68 | 45 | 32 | 27 |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage, nous apposons notre signature. Le 2 nov. 1878—4 heures P. M.

ADAM GIFFEN, LOUIS H. PILIE, Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens, peuvent être vus en tout temps, dans toutes nos succursales.

## J. LEVOIS

126 RUE DU CANAL,

A déballé LUNDI, 28 courant, son assortiment complet d'étoffes à robes neuves, reçues par la voie de New-York, et comprenant en partie:

Guipures Balmoral noires,
Rouge [illegible] noires,
Cachemires noirs d'Écosse,
Alpagas noirs, avec et sans lustre.

et invite respectueusement le public à venir les examiner.

27 oct—

Reprise des cours et des leçons de piano

De Mme L. SAMUEL,

A PARTIR DU 11 NOVEMBRE.

S'adresser: 145 rue du Canal, chez M. ELIE, Magasin de musique. 31oct—1m

## GRAND DÉBALLAGE

d'Habillements d'hiver.

—CHEZ—

## GODCHAUX,

81 & 83 Rue Canal, N. O.

Grand assortiment d'Habillements confectionnés aux dernières modes, Articles de toilette, Chapeaux pour HOMMES, JEUNES GENS & ENFANTS, qui seront vendus à des prix tellement réduits qu'ils défient la concurrence.

Venez et Examinez.

LÉON GODCHAUX,

81 & 83 rue du Canal,

NOUVELLE-ORLÉANS.

27 oct—1m—DMJ

## Mr A. BENOIST,

COMPTABLE,

OFFRE ses services pour la tenue de livres. S'adresser au No 203 rue Robertson. Prix modéré.

18 oct—1m—D mer J

Gages! Gages! Gages!

J'INFORME respectueusement toutes les personnes me devant des intérêts arriérés sur des sommes prêtées sur gages, d'avoir à me les payer avant le 7 du mois de novembre. Tout gage non racheté en forfait sera vendu publiquement à l'encan.

P. S.—La vente commencera le 7 NOVEMBRE prochain par l'intermédiaire de Placide J. Spear, encanteur.

3 nov—1f

J. ANGLADE.

## Bisulfite de Chaux,

—DE—

1851 — BONNABEL — 1878

LE seul agent antiseptique, désinfectant et déodorisateur parfait, pour le bien de chacun. Il est employé par tous les planteurs qui désirent faire du sucre en grain ferme et pur de mélasse. Vingt-sept ans d'un succès complet en prouvent la supériorité.

H. BONNABEL,

Au No 37 de la rue North Peters, entre les rues Douane et Bienville.

17 oct—2m

## GEORGE WAGNER,

A l'enseigne de la "BOTTE ROUGE."

Angle des rues Ursulines et Dauphine.

BOTTES, SOULIERS, ET BOTTINES.

19 oct—3m—VSD A bon marché!

## JOSEPH BAUER, DENTISTE,

A transféré son bureau du No 19 au No 130 rue Esplanade près Rampart.

13 oct—1mDMaJ

## C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 19 rue Dauphine, immédiatement après l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

## A. Brousseau & Son

17 RUE DE CHARTRES,

Importateurs et marchands de

## TAPIS,

Toiles cirées pour planchers, Nattes de Chine et de rotin,

## Stores pour fenêtres,

RIDEAUX & RIDEAUX, ARTICLES DE TAPISSERIE.

Les prix les plus modiques du Sud-Ouest.

6 oct—1 an—PP

A LOUER,

La jolie maison ayant jardin et toutes les améliorations modernes, située rue Dumaine, No 238, entre Marais et Villeré. Pour les conditions, s'adresser à

M. A. MALLARD,

près Quartier, No 187, au-dessus du "Dentaphilanthe."

9 oct—

A. T. Carrière, E. Carrière, Chas. J. Carrière

## A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE.

Avances libérales sur consignations [illegible] à Liverpool, le Havre et Bordeaux.

## AUX FAMILLES.

LE MALAKOFF BITTERS,

se trouve en vente chez [illegible] principaux pharmaciens de cette ville [illegible] mélange avec [illegible] les propriétés de [illegible]

Propriétaire,

Alph. WALTZ,

31 mars—

89 rue Conti